

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	15	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22⁰⁷ à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BALANGER Laurence, BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 29/07/2024

Et publication ou notification le :
29/07/2024

Excusé(s) : MME REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, VITALIEN Anthony.

A été nommé secrétaire : M. Alain LE GAL

2024_07_06 – Ressources humaines : création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_20 du 27 mars 2023 créant l'emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Vu l'arrêté n° RH2023_12 du 26 mai 2023 portant avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe Mme Manolita BROCHET à raison de 28 heures par semaine,

Vu la demande de l'agent de changement de filière,

Considérant que Mme Manolita BROCHET effectue principalement des tâches administratives depuis l'arrêt des TAP depuis plusieurs années,

Considérant les besoins de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de changer l'emploi de Mme Manolita BROCHET par intégration directe dans la filière administrative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures par semaine,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier,

Précise que le poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe sera supprimé du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/07/2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,

Alain LE GAL